Mode d'emploi du formulaire de vote.

Ce formulaire de vote est destiné à être utilisé pour l'Assemblée Générale du Parti Pirate qui se tiendra le dimanche 21 octobre 2012 à Montreuil (93100) aux portes de Paris.
Si vous ne pouvez être présent au moment du vote, vous pouvez malgré tout voter grâce au présent formulaire. Ce formulaire comprend deux parties : une ***attestation de vote/procuration*** *et le* ***bulletin*** *lui-même. L'ordre du jour et les documents nécessaires au vote sont communiqués dans des documents séparés fournis avec.*

Les scrutins se feront en plusieurs étapes. Il y a deux types de votes : les motions de l'Assemblée générale (amendements, programme, résolutions, approbations...) qui seront soumis au vote à main levée, et de l'autre les votes où seront élus les membres du Conseil Administratif et Politique (CAP) et du Conseil National (CN), faits à bulletin secret . ***Chacun de ces votes pourra faire l'objet d'un vote par correspondance ou d'une procuration*** *donnée à un membre actif présent, dans la limite de trois procurations par présent,* ***ou d'un vote direct*** *si le membre actif est présent.*

Pour le vote par correspondance : la première partie, concernant les résolutions, n'étant pas anonyme (le vote se fera à main levée pour les membres présents) devra être directement inséré dans une première enveloppe (l'enveloppe extérieure).
Pour la seconde partie (les élections), le deuxième bulletin devra être envoyé plié en 4 dans une enveloppe scellée insérée dans la seconde enveloppe (enveloppe intérieure). Pour des raisons liée à l'expression des membres présents, il est possible que certaines motions prévues initialement en vote à main levée se déroulent à bulletin secret pour les membres présents, sans que cela n'empêche les votes par correspondance d'être pris en compte.

Pour les procurations : si le membre actif désire donner procuration à un membre actif présent, la procuration doit être placée directement dans la première enveloppe (enveloppe extérieure et pas intérieure).

La première enveloppe (enveloppe extérieure) devra être envoyée à :

Parti Pirate
À l'attention de la CODEC
21 Place de la République
75003 Paris

La date limite de réception des bulletins est la distribution avant le week-end. Seul le courrier arrivé au plus tard à cette date sera pris en compte, les membres doivent donc envoyer leurs bulletins suffisamment à l'avance. ***Nous recommandons d'envoyer les votes par correspondance au plus tard le lundi 15 octobre (pour la France métropolitaine)****.*

La Commission de Contrôle (CODEC) se chargera d'ouvrir les enveloppes au moment de l'Assemblée générale et de garantir l'anonymat. Les votes à bulletin non secrets (motions) se feront à main levée pour les présents, la CODEC annoncera à voix haute le résultat des votes par correspondance, et les membres dotés de procurations se manifesteront pour qu'elles soient comptabilisées. Les élections (du CAP et du CN) se feront par insertion dans une urne des bulletins pliés en 4 des votes par correspondance, des membres présents, et des membres représentés. Une signature des présents sur la feuille d'émargement et la ***présentation d'une pièce d'identité*** *seront nécessaires pour participer à chacun des deux types de scrutins.*
Un seul vote par personne est autorisé.

- *Pour voter par correspondance : remplissez les deux feuillets du* ***bulletin*** *sans rature ni marque distinctive, puis glissez la partie réservée aux élections (vote à bulletin secret) pliée en 4 dans une première enveloppe (l'enveloppe intérieure) dépourvue de marque distinctive, et envoyez celle-ci avec la partie du bulletin réservée aux motions et l'****attestation*** *dûment remplie, datée et signée, à l'adresse ci-dessus dans une seconde enveloppe (l'enveloppe extérieure).*

- *Pour donner procuration : n'oubliez pas de remplir l'****attestation*** *en donnant pouvoir de voter à votre place à un autre adhérent, et de la glisser dans l'enveloppe extérieure.*

Dans les deux cas, joignez une ***photocopie de pièce d'identité*** *avec l'attestation ou la procuration, aux fins de vérification interne. Indiquez aussi votre prénom, nom, numéro d'adhérent et pseudo au dos de l'enveloppe d'envoi, pour notre pointage avant Assemblée générale.*

Le courrier ne sera relevé que le dernier jour, il n'y a pas de possibilité de confirmer que votre courrier est reçu avant l'Assemblée générale.

Les enveloppes ne seront ouvertes qu'à l'Assemblée générale devant les adhérents. Les justificatifs d'identité seront détruits juste après l'Assemblée générale ; les formulaires de vote seront conservés trois mois par la CODEC pour une éventuelle vérification.

Ce mode d'emploi est conforme au Règlement Intérieur (§11.4) et accompagne les bulletins de vote envoyés par E-mail à chaque adhérent, dont une copie est disponible sur le web à l' adresse : <https://cap.partipirate.org/pubarch/2012-10-21-ag/>.

PS : Pour ceux qui viennent - SVP apportez avec vous une copie de votre bulletin de vote imprimé, ainsi que les annexes si vous pensez que vous en aurez besoin. ***N'oubliez pas votre pièce d'identité.***

Attestation de vote ou de procuration.

Je soussigné

Nom	**Prénom**	N° d'adhérent (si connu)	**Pseudo (facultatif)**	**Adresse e-mail**	**Observations éventuelles**

☐ Déclare n'avoir voté qu'une seule fois, au moyen du bulletin joint.

OU :

☐ Donne procuration à : _____ (prénom nom)

☐ Si la personne qui doit me représenter n'est pas présente lors de l'AG, je souhaite déléguer ma procuration à : _____

Pour voter en mon nom lors de l'Assemblée Générale du Parti Pirate le 21 octobre 2012.

Le _____ à _____

Signature :

Envoi du courrier : **Parti Pirate, À l'attention de la CODEC, 21 place de la République, 75003 PARIS.**

Bulletin de vote. *(Première partie)*

1) Vote des Orientations, amendements aux Statuts et au Règlement Intérieur, et Programme

Après avoir pris connaissance des projets de résolution, des rapports et des différents amendements et mesures proposés en annexe par le Conseil Administratif et Politique, cochez pour chaque motion le choix de votre vote.

Pour chaque proposition, vous pouvez cocher une des quatre cases. Les votes possibles sont les suivants :

- **OUI** : Approuver la proposition ;
- **NON** : Rejeter la proposition ;
- **À REVOIR** : Demander une meilleure formulation de la proposition (blanc ayant même effet qu'un NON) ;
- **NSPP** (Ne se prononce pas) : Ne pas prendre part au vote (blanc ayant même effet qu'une abstention) ;
- **Abstention** (aucune case cochée) : Ne pas prendre part au vote.
- **Nul** (tous les autres cas : rayure, plusieurs cases cochées, etc.) : Même effet qu'une abstention.

Les votes *OUI* / *NON* / *À REVOIR* sont considérés comme des suffrages exprimés.
On comptabilise et annonce le résultat après avoir compté les votes. La proposition est adoptée si le nombre de *OUI* par rapport au total des suffrages exprimés *(OUI* / *NON* / *À REVOIR*) est strictement supérieur à la moitié, ou supérieur ou égal au seuil dans le cas d'un vote à majorité qualifiée.

Le seuil est de trois quarts (75%) pour les mesures du Programme (hors mesures compatibles), et de la moitié (50%) pour les autres motions (Orientations, amendements aux Statuts et au Règlement Intérieur, mesures compatibles avec le Programme...). Des amendements aux statuts prévoient de modifier ces seuils à 2/3 (67%) pour les mesures du Programme (hors mesures compatibles) et les modifications des statuts. Si ces amendements sont adoptés, les seuils seront donc modifiés en conséquence.

Les propositions pour le Programme sont votées en deux temps :

- Si le nombre de *OUI* pour l'entrée au Programme est supérieur ou égal à la majorité qualifiée (actuellement de 75%) du total des votes *OUI, NON* et *À REVOIR,* alors la mesure devient une mesure du Programme proprement dit, que le Parti Pirate et tous ses candidats défendront.
- Sinon, si le nombre de *OUI* pour l'ajout aux mesures compatibles est strictement supérieur à la moitié (50%) du total des votes *OUI, NON* et *À REVOIR*, alors la mesure devient une mesure compatible avec le Programme, que les candidats du Parti Pirate pourront présenter comme ayant reçu l'approbation d'une majorité des membres, mais ne seront pas obligés de défendre s'ils ne le souhaitent pas.

Vous devez donc voter deux fois pour chacune des propositions : une fois pour son entrée au programme, et une seconde fois pour son ajout aux mesures compatibles.

(Début des feuillets à glisser dans l'enveloppe extérieure)

a. Adoption des règles de procédure et désignation des animateurs de séance

Adoption des règles de procédure et désignation des animateurs de séance	N°	OUI	NON	À REVOIR	NSPP
Adoption des règles de procédure †	**1**	❑	❑	❑	❑
Désignation des animateurs de séance †	**2**	N/A	N/A	N/A	N/A

b. Motions liées aux activités du Parti Pirate

Motions liées aux activités du Parti Pirate	N°	OUI	NON	À REVOIR	NSPP
Approbation du rapport de gestion des coprésident	**3.1.1**	❑	❑	❑	❑
Approbation du rapport moral	**3.1.2**	❑	❑	❑	❑
Approbation des comptes de janvier à décembre 2011	**3.2.1**	❑	❑	❑	❑
Quitus pour la mandature de CK (octobre 2011-octobre 2012)	**3.2.2**	❑	❑	❑	❑
Approbation des comptes partiels pour l'exercice 2012	**3.2.3**	❑	❑	❑	❑
Approbation du budget 2013 (de janvier à décembre 2013)	**3.2.4**	❑	❑	❑	❑
Rapport de la Commission de contrôle	**3.3**	❑	❑	❑	❑
Ratification de la déclaration de Prague	**3.4**	❑	❑	❑	❑

c. Orientations 2013

Orientations	N°	OUI	NON	À REVOIR	NSPP
Préparation des échéances électorales	**1**	❑	❑	❑	❑
Campagne européenne	**2**	❑	❑	❑	❑
Travail avec le mouvement social et les associations	**3**	❑	❑	❑	❑

Orientations	N°	OUI	NON	À REVOIR	NSPP
Groupes de travail et développement du programme	**4**	❑	❑	❑	❑
Démocratie Liquide	**5**	❑	❑	❑	❑
Renforcement des sections locales	**6**	❑	❑	❑	❑
Renforcement de la Commission de Contrôle	**7**	❑	❑	❑	❑
Amélioration du fonctionnement de l'association de Financement du Parti Pirate (AFPP)	**8**	❑	❑	❑	❑
Année spéciale pour les français de l'étranger	**9**	❑	❑	❑	❑

d. Autres résolutions

Autres résolutions	N°	OUI	NON	À REVOIR	NSPP
Montant de l'adhésion 2012-2013	**1**	❑	❑	❑	❑
Recours contre le vote électronique †	**2**	❑	❑	❑	❑

e. Validation des versions actuelles des statuts et règlement intérieur

Validation des versions actuelles des statuts et règlement intérieur	N°	OUI	NON	À REVOIR	NSPP
validation de la consolidation des statuts	**3.7.1**	❑	❑	❑	❑
Validation du Règlement Intérieur actuel	**3.7.2**	❑	❑	❑	❑

f. Amendements aux Statuts et au Règlement Intérieur

Amendements Statuts & RI	**N°**	**OUI**	**NON**	**À REVOIR**	**NSPP**
Les amendements pouvant modifier le déroulement de l'Assemblée Générale 2012					
- - -					
Pour l'amendement 1, classez ces trois propositions de 1 (=meilleure) à 3. Les ex-æquos sont autorisés. Vous pouvez aussi voter CONTRE *en plus du numéro de préférence. La préférée sera retenue (voir plus loin la méthode de Schulze modifiée).*					
1 - Permettre ou interdire les débats lors de l'Assemblée Générale					
	Préférence		CONTRE		
Option A : des débats			❑		
Option B : pas de débats			❑		
Option C : pas de changement de statuts			❑		
- - -					
Instauration d'une majorité qualifiée pour la modification des statuts.	**2**	❑	❑	❑	❑
Direction des Assemblées Générales par un président de séance nommé par l'assemblée	**3**	❑	❑	❑	❑
Les amendements concernant les adhésions et les membres					
Obligation d'information, de la part des candidats, d'une adhésion dans un autre parti politique.	4	❑	❑	❑	❑
Création des « membre de soutien » sans droit de vote	**5**	❑	❑	❑	❑
Assouplissement et transparence du statut de membre passif	**6**	❑	❑	❑	❑
Membre d'honneur (clarification des statuts)	**7**	❑	❑	❑	❑
Amendements concernant le programme politique					
Abaissement (75%→67%) de la majorité nécessaire pour les amendements au programme	**8**	❑	❑	❑	❑

Amendements Statuts & RI	N°	OUI	NON	À REVOIR	NSPP
- - -					
Pour cet amendement, classez ces propositions avec un numéro d'ordre de préférence de 1 (=meilleure) à 4. Les exæquos sont autorisés. Vous pouvez aussi voter CONTRE *en plus du numéro de préférence. La préférée sera retenue (voir plus loin la méthode de Schulze modifiée).*					
9 - Programme/mesures compatible : changement de nom					
		Préférence	CONTRE		
Option A - « programme » / « programme facultatif »			❑		
Option B - « Programme officiel » / « Programme optionnel »			❑		
Option C - « Socle de base » / « programme étendu »			❑		
Option D - pas de changement (« programme » / « mesures compatibles »)			❑		
- - -					

Amendements Statuts & RI	N°	OUI	NON	À REVOIR	NSPP
Territorialité des mesures du programme	**10**	❑	❑	❑	❑
Les amendements concernant le règlement intérieur					
Charte des responsables	**11**	❑	❑	❑	❑
Clarification de la portée du Règlement Intérieur	**12**	❑	❑	❑	❑
Les amendements structurels sur la définition des Conseils et leurs rôles					
- - -					
Pour ces amendements présentés en concurrence, classez ces propositions avec un numéro d'ordre de préférence de 1 (=meilleure) à 3. Les ex-æquos sont autorisés. Vous pouvez aussi voter CONTRE en plus du numéro de préférence. La préférée sera retenue (voir plus loin la méthode de Schulze modifiée).					
		Préférence	CONTRE		
Coordination nationale des Sections Locales et Internes (ou « refonte par les sections locales » ou « amendement amendement Piotrr / Drenskin / Stéphanie »)	**13**		❑		
Réajustement des pouvoirs entre CA(P) et CN (ou « refonte CA(P)/CN » ou « amendement Crante/Mistral/Leiopar/Amok »)	**14**		❑		
Pas de changement (ni 13, ni 14)	**-**		❑		
- - -					
Amendements concernant les Sections Locales					
Niveau de développement des sections locales	**15**	❑	❑	❑	❑
Structuration des sections locales imbriquées	**16**	❑	❑	❑	❑
Précision du rôle des coordinateurs de section	**17**	❑	❑	❑	❑

Amendements Statuts & RI	N°	OUI	NON	À REVOIR	NSPP
Responsabilité des sections locales	**18**	❑	❑	❑	❑
Amendements concernant le Bureau et la Présidence.					
Bureau National : augmentation du nombre de postes administratifs.	**19**	❑	❑	❑	❑
Limitation du nombre de procurations dont dispose le Président à l'Assemblée Générale	**20**	❑	❑	❑	❑
Pouvoir au(x) (co)président(s) pour déposer plainte/agir en justice au nom du parti	**21**	❑	❑	❑	❑
Une demande d'exclusion ne peut plus être faite par le Bureau	**22**	❑	❑	❑	❑
Amendements concernant les Assemblées Générales					
Vote des adhérents en cours d'année (Assemblée Générale décentralisée)	**23**	❑	❑	❑	❑
Précision sur le délai de convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire	**24**	❑	❑	❑	❑

e. Amendements au programme et mesures compatibles

Programme & mesures compatibles	N°	Portée du vote	OUI	NON	À REVOIR	NSPP
Roosevelt 2012						
Redonner de l'oxygène à nos États	**1**	Programme ---------- compatible	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑
Dégager de nouvelles marges de manœuvre financières	**2**	Programme ---------- compatible	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑
Mettre fin au sabordage fiscal national	**3**	Programme ---------- compatible	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑
Boycotter les paradis fiscaux	**4**	Programme ---------- compatible	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑
Limiter au maximum les licenciements	**5**	Programme ---------- compatible	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑
Sécuriser les précaires	**6**	Programme ---------- compatible	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑
Interdire aux banques de	**7**	Programme	❑	❑	❑	❑

Programme & mesures compatibles	N°	Portée du vote	OUI	NON	À REVOIR	NSPP
spéculer avec notre argent		---------- compatible	---------- ❑	---------- ❑	---------- ❑	---------- ❑
Créer une vraie Taxe sur les Transactions Financières	**8**	Programme ❑ ---------- compatible ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑
Lutter contre les délocalisations	**9**	Programme ❑ ---------- compatible ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑
Investir dans une vraie politique du logement	**10**	Programme ❑ ---------- compatible ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑
Déclarer la guerre au dérèglement climatique	**11**	Programme ❑ ---------- compatible ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑
Développer l'économie sociale et solidaire	**12**	Programme ❑ ---------- compatible ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑
Négocier un autre partage du temps de travail	**13**	Programme ❑ ---------- compatible ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑
Changer radicalement les institutions	**14**	Programme ❑ ---------- compatible ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑
Négocier un vrai Traité de l'Europe sociale	**15**	Programme ❑ ---------- compatible ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑
Divers						
Contrôle des Services de Renseignement	**16**	Programme ❑ ---------- compatible ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑
Revenu de Base	**17**	Programme ❑ ---------- compatible ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑
Productions publiques sous licence publique	**18**	Programme ❑ ---------- compatible ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑
Égalité des chances Hommes Femmes						
Promouvoir l'égalité des chances : Introduction de la thématique	**19**	Programme ❑ ---------- compatible ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑
Prise en charge des enfants	**20**	Programme ❑ ---------- compatible ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑

Programme & mesures compatibles	**N°**	**Portée du vote**	**OUI**	**NON**	**À REVOIR**	**NSPP**
Sensibilisation du personnel de l'État	**21**	Programme ---------- compatible	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑
▪▪▪						
Pour cet amendement, classez ces propositions avec un numéro d'ordre de préférence de 1 (=meilleure) à 3. Les exæquos sont autorisés. Vous pouvez aussi voter CONTRE *en plus du numéro de préférence. La préférée sera retenue (voir plus loin la méthode de Schulze modifiée).*						
22 - Les dispositifs de parité						
Pour le programme		Préférence	CONTRE	(vote à la majorité qualifiée)		
1 – maintien des dispositifs de parité			❑			
2 – Retrait des dispositifs de parité			❑			
Ne rien rajouter au programme			❑			
Pour les mesures compatibles		Préférence	CONTRE	(vote à la majorité simple)		
1 – maintien des dispositifs de parité			❑			
2 – Retrait des dispositifs de parité			❑			
Ne rien rajouter aux mesures compatibles			❑			
Égalité en politique	**23**	Programme ---------- compatible	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑
Série de mesures économiques						
Fonds de financement des organisations pratiquant la coopération	**24**	Programme ---------- compatible	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑
Livret d'épargne dédié au financement de l'économie de la coopération	**25**	Programme ---------- compatible	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑
Fond de financement des organisations valorisant l'usage	**26**	Programme ---------- compatible	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑
Aider la création de plates-formes marchandes relevant de l'économie de la coopération et de l'usage	**27**	Programme ---------- compatible	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑
Aider la création d'entreprises coopératives	**28**	Programme ---------- compatible	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑
Soutenir la remise en circulation des biens	**29**	Programme ---------- compatible	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑

Programme & mesures compatibles	N°	Portée du vote	OUI	NON	À REVOIR	NSPP
Soutenir le développement du réseau de transport collectif	**30**	Programme ---------- compatible	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑
Mise en vente des sites de productions définitivement arrêtes	**31**	Programme ---------- compatible	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑
Priorité aux salariés lors de la cession d'une entreprise	**32**	Programme ---------- compatible	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑
Soutenir financièrement la transformation des entreprises non-coopératives en entreprises coopératives, lors de reprises par les salariés	**33**	Programme ---------- compatible	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑
Favoriser les entreprises relevant de l'économie de la coopération	**34**	Programme ---------- compatible	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑
Coopératiser les entreprises publiques	**35**	Programme ---------- compatible	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑
Renforcer la pratique et le fonctionnement démocratique au sein des organisations productives non-coopératives	**36**	Programme ---------- compatible	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑
Consultation des sociétaires des entreprises coopératives et mutualistes	**37**	Programme ---------- compatible	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑
Création de label valorisant les économies d'usage et de coopération	**38**	Programme ---------- compatible	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑
Favoriser l'existence de formes coopératives d'habitat	**39**	Programme ---------- compatible	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑
Démocratie						
40 - Approfondissement du fonctionnement démocratique et de la transparence de la vie publique						
Approfondissement du fonctionnement démocratique et de la transparence de la vie publique	**40a**	Programme ---------- compatible	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑
Approfondissement du fonctionnement démocratique et de la transparence de la vie publique	**40b**	Programme ---------- compatible	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑

Programme & mesures compatibles	N°	Portée du vote	OUI	NON	À REVOIR	NSPP
Approfondissement du fonctionnement démocratique et de la transparence de la vie publique	**40c**	Programme ---------- compatible	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑
Approfondissement du fonctionnement démocratique et de la transparence de la vie publique	**40d**	Programme ---------- compatible	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑
Limiter le cumul des mandats dans le temps	**41**	Programme ---------- compatible	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑
Révocabilité des élus par référendum d'initiative populaire	**42**	Programme ---------- compatible	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑
Abrogation des lois par référendum d'initiative populaire	**43**	Programme ---------- compatible	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑
Autres						
Préparations naturelles	**44**	Programme ---------- compatible	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑
Catalogue des semences	**45**	Programme ---------- compatible	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑
Ratification par la France du Pacte Européen pour les langues régionales	**46**	Programme ---------- compatible	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑
Légalisation du cannabis	**47**	Programme ---------- compatible	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑
Réforme des lois sur la prostitution	**48**	Programme ---------- compatible	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑
Position sur l'Europe et les frontières	**49**	Programme ---------- compatible	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑
Défendre la gratuité d'accès aux biens culturels	**50**	Programme ---------- compatible	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑

d. Autres résolutions

Clôture	N°	OUI	NON	À REVOIR	NSPP
Motion de clôture de l'assemblée générale †	**1**	❑	❑	❑	❑

Note
Les motions marquées d'une dague (†) appellent la remarque suivante : le détail de la motion est susceptible d'être amendé par l'assemblée avant le vote final. Nous rappelons donc aux membres actifs votant par correspondance qu'ils ont la possibilité de voter *Ne se prononce pas*.

Ces feuilles sont à mettre dans l'enveloppe extérieure.

2) Élection des instances dirigeantes et autres votes à choix multiples

Pour l'élection des instances dirigeantes et autres votes à choix multiples, nous utilisons notre variante de la méthode de Schulze[1] décrite au règlement intérieur (§ *Scrutins internes*). La méthode de Schulze est une méthode de Condorcet[2], utilisée aussi dans notre plateforme LiquidFeedBack.

Cette méthode est appliquée pour **tous les votes qui nécessitent un choix autre qu'une réponse binaire** *adopté*/*non adopté.* Cette méthode est donc appliquée pour élire une liste de personnes parmi une liste de candidats, et pour déterminer le choix préféré des votants parmi une liste de choix d'une motion, ou de motions ou d'amendements concurrents.

Après avoir pris connaissance des choix proposés et des professions de foi des candidats jointes avec le matériel de vote, classez sur le bulletin les candidats dans l'ordre que vous souhaitez.

Il vous est possible de voter pour un même candidat aux deux instances. Un candidat élu aux deux instances disposera d'un délai de deux semaines pour choisir lequel des deux mandats il quitte.

Comment voter ?

- Mettez le rang « 1 » à votre candidat préféré, puis « 2 » au second, et ainsi de suite.
- Les ex-æquos sont autorisés : vous pouvez donc attribuer le même rang à plusieurs candidats.
- Seule la différence entre deux rangs (plus grand, plus petit, ou égal) est prise en compte.
- Si vous laissez des cases vides, les candidats seront considérés comme vos moins préférés : ils auront le plus haut rang attribué plus un.
- En plus de lui donner un numéro d'ordre, vous voulez voter contre un(e) ou des candidat(e)(s), vous pouvez attribuer une croix « **×** » en plus du rang. Un seuil de 50% de croix empêche que le candidat soit élu (ce seuil est ajusté en cas de majorité qualifiée, voir ci-dessous). Les candidats concernés, si aucun rang n'est donné en plus de la croix, auront le plus haut rang attribué plus deux. (Ce point est notre ajout à la méthode de Schulze).

Illustration avec 5 candidats ABCDEF : Les trois exemples suivants sont équivalents :

Candidat	Exemple 1	Exemple 2	Exemple 3
Alain	**1** ❑	**1** ❑	**2** ❑
Béatrice	**2** ❑	**3** ❑	**3** ❑
Charlie	**2** ❑	**3** ❑	**3** ❑
David	**3** ❑	**4** ❑	**5** ❑
Éric	❑	**5** ❑	**6** ❑
Félix	☒	**6** ☒	☒

Ces trois votes sont interprétés comme suit : A est en tête, ensuite B et C, puis D, puis E, et enfin F, avec un vote *CONTRE* sur F.

Si vous êtes opposé à l'un des choix (un candidat), il est important de voter contre, sinon vous contribuerez à ce qu'il soit élu ou mis en liste d'attente. S'il s'agit d'un vote de programme ou d'un vote de statuts requérant une majorité qualifiée *Mq* (¾ ou 2/3 selon les cas), alors le complément 1-*Mq* (respectivement ¼ ou 1/3) est le seuil de blocage afférent au vote *CONTRE* (l'apposition de la croix).

Comment sont comptabilisés les bulletins de vote ?

- Si le nombre de votes *CONTRE* par l'apposition de la croix « **×** » atteint le seuil de blocage (50%

1 https://secure.wikimedia.org/wikipedia/fr/wiki/M%C3%A9thode_de_Schulze
2 https://secure.wikimedia.org/wikipedia/fr/wiki/M%C3%A9thode_Condorcet

pour un vote électif ou à la majorité simple, 1-*Mq* pour un vote à la majorité qualifiée *Mq*), alors le résultat est négatif pour ce choix. Si c'est un vote électif : il ou elle n'est pas élu ni éligible à l'instance correspondante. Si c'est une motion : elle échoue.

- Pour chaque choix (A, B, C, D...), on les compare deux-à-deux, et on comptabilise le total de victoires moins le total de défaites.
- On applique l'heuristique de l'ensemble de Schwartz[3] pour déterminer l'ensemble des plus petits groupes de choix qui ne sont battus par aucun des autres (appelé « Ensemble de Schwartz »).
- Si c'est un vote électif : s'il reste assez de sièges, on les leur attribue, et on recommence avec les candidats et sièges restants. Si c'est un vote de motion, le premier ensemble de Schwartz est la motion gagnante.
- S'il y a trop de choix gagnants (s'il ne reste pas assez de sièges), on utilise la méthode de départage des ex-æquos prévue au règlement intérieur au paragraphe « Modes de scrutin électifs », et, pour les votes électifs, on répartit ainsi les sièges restants parmi les candidats de l'ensemble de Schwartz.

3 https://secure.wikimedia.org/wikipedia/fr/wiki/M%C3%A9thode_de_Schulze#L.27heuristique_de_l.27ensemble_de_Schwartz

(Feuillet pour l'élection des instances dirigeantes)

a. Conseil Administratif et Politique

Candidats au Conseil Administratif et Politique		
Pseudo ou nom	**Rang (1 à 22 ou case vide)**	**Vote CONTRE**
Adrien Havas (Drenskin)		❑
Baptiste Marcel (Harpalos)		❑
Bertrand Robert		❑
Christophe Palissier (QQ/cry-stof)		❑
Denis Germain (Rackham)		❑
François (Crante)		❑
François Commun		❑
Hugo Lepeut (Thamior Naïlo)		❑
Ivan Lamouret		❑
JQ Poncharal		❑
Marion Maltor (Villon)		❑
Mathieu Weidenhoff (Raukoras)		❑
Maxime Rouquet (marou)		❑
Mistral OZ		❑
Nicolas Bessau (Bernie Noël)		❑
Olivier (Ayunkell)		❑
Romain Rivière (CK)		❑
solarus		❑
Stéphanie Geisler		❑
txo		❑
William Theaux (dwt)		❑
Yohan Aglae (MindHack)		❑

Cette page est à plier en 4 et à mettre dans l'enveloppe intérieure (sans aucune marque distinctive).

b. Conseil National

Candidats National		
Pseudo ou nom	**Rang (1 à 24 ou case vide)**	**Vote CONTRE**
Adrien Havas (drenskin)		❑
Baptiste Marcel (Harpalos)		❑
Bernard Vauquelin		❑
Bertrand Robert		❑
Charles Bauer (easyone)		❑
Clément Lesaege (Clemage)		❑
Denis Germain (Rackham)		❑
François (Crante)		❑
François Commun		❑
Frederic Lecointre		❑
Ivan Lamouret		❑
JQ Poncharal		❑
Konwhald Wodka		❑
Marion Maltor (Villon)		❑
Mathieu Weidenhoff (Raukoras)		❑
Mistral OZ		❑
Nicolas Bessau (Bernie Noël)		❑
pers		❑
Simon Schmitt (Sims)		❑
Sophie Wahnich		❑
Stéphanie Geisler		❑
txo		❑
William Theaux (dwt)		❑
Yohan Aglae (MindHack)		❑

Cette page est à plier en 4 et à mettre dans l'enveloppe intérieure (sans aucune marque distinctive).